

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 7 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi 7 mars à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de Dolomieu s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation en date du 28 février 2017, sous la Présidence de Monsieur André Béjuit, Maire.

Etaient présents : MM. Frémy, Ferrand, Mme Hartmann, M. Rault (Adjoint)
M. Grignon (arrivé à 20h50), Mmes Pléau-Rojon, Villerez, M. Lacroix, Mme Ciocci, MM.
Maier, Guillaud, Amann, Mme Louiso (arrivée à 21h20).

Excusés : Mme Legrand (Adjoint), Mme Herphelin, M. Soldini, Mme Velard, M.
Fernandez, Mmes Rolando, Girerd, M. Gardien.

Absent : M. Aberlin.

Mme Legrand a donné pouvoir à M. Béjuit, Mme Herphelin à M. Frémy, M. Fernandez à M.
Ferrand.

M. Ferrand a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2017
- Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations données
- Compte administratif 2016
- Approbation du compte de gestion 2016 dressé par le Receveur municipal
- Affectation du résultat de fonctionnement 2016
- Bilan des acquisitions et des cessions réalisées en 2016
- Restauration de la façade principale de l'Eglise : approbation du plan de financement y compris la mission de maîtrise d'œuvre
- Devenir de l'ancienne usine SITEX : Proposition de vente du bien dans le cadre d'une vente globale avec la propriété de la S.C.I. du Moulin
- Désignation des délégués aux différentes commissions des Vals du Dauphiné
- Informations diverses
- Questions diverses

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2017.

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS
DONNEES**

Le Maire :

- donne connaissance de la liste des biens en cours de cession sur lesquels il a renoncé à exercer le droit de préemption urbain depuis l'avant-dernière réunion du Conseil municipal et recueille l'avis préalable de l'Assemblée sur la déclaration d'intention d'aliéner en instance qui concerne un bien situé au cœur du Village cadastré section AD sous les numéros 41, 290, 360, 396 et 397.

- informe qu'à la demande des colotis du lotissement « Le Petit Vinard » une convention a été signée pour le déneigement de la voie d'accès audit lotissement en même temps que le déneigement des voies communales et aux mêmes conditions que celles déjà fixées pour le déneigement des voies de même nature d'autres lotissements privés sur Dolomieu.

- fait part de l'attribution d'une aide de 30 € aux membres des associations dolomoises qui se sont engagés à suivre la formation PSC1 proposée par la Commune et qui sera dispensée par l'UDSP de l'Isère

Délibération n° 2017-05

Restauration de la façade principale de l'église : approbation du plan de financement y compris les frais de mission de maîtrise d'œuvre

Suite au diagnostic patrimonial effectué et à la décision du Conseil municipal de solliciter des subventions aussi élevées que possible, notamment pour la réfection de la façade principale de l'église, le Maire informe, pour un coût de travaux estimé à 87 054 € H.T. :

- de l'attribution d'une aide de l'Etat, au titre de la réserve parlementaire 2016 de M. Chiron, Sénateur, de 15 000 €

- du montant prévisionnel de l'aide du Département soit 43 232 € correspondant à 60 % du déficit de l'opération

Aussi, compte-tenu du coût de la mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de cette façade, soit 8 700 € H.T. représentant 10 % du montant des travaux et des crédits déjà inscrits au budget 2016, soit 8 840 €, il resterait à financer, sur le budget 2017, 47 833 € correspondant au reliquat H.T. majoré de la T.V.A.

Après un large échange au cours duquel a été notamment demandé d'envisager, avec le concours d'une association locale faisant vivre l'église, le montage d'une souscription via le label de la fondation du patrimoine **le Conseil municipal**, à l'unanimité :

- **S'engage à inscrire, au budget 2017, les crédits complémentaires pour permettre la réfection de la façade orientale de l'église au plus tôt**
- **Autorise le Maire**
 - à engager la mission de maîtrise d'œuvre proposée par M. de Vaujany, architecte du patrimoine
 - à déposer la déclaration de travaux préalable
 - à signer tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à la réalisation de la présente délibération.

Délibération n° 2017-06

Devenir de l'ancienne usine SITEX : Proposition de vente du bien dans le cadre d'une vente globale avec la propriété de la S.C.I. du Moulin

Après avoir rappelé la situation de l'ancienne usine SITEX acquise de la S.C.I. « Le Moulin » par la Commune par acte du 17 mars 2009 avec notamment servitude de passage, pour sa desserte, sur la parcelle B 1685 sur laquelle est située la maison dauphinoise dénommée Manoir de la Retraite, propriété de la S.C.I. du Pré Veyret, M. Frémy fait part d'une demande de ladite S.C.I. afin de vendre l'ancienne usine dans le cadre d'une vente globale avec sa propriété.

Compte-tenu des clauses de notre contrat de vente du 17 mars 2009 considérant les observations relevées et les préconisations émises par notre cabinet d'Avocats afin d'éviter d'éventuels risques contentieux et examinées lors de la dernière réunion, **le Conseil municipal**, après un large échange et en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Donne son accord à une vente commune de l'ancienne usine SITEX avec la maison dauphinoise aux conditions suivantes :**

- **A un prix plafond, pour la Commune de Dolomieu de 25 000 €**
- **avec la possibilité, comme prévu dans la délibération du 13 octobre 2008 :**
 - **de conserver le hangar situé à l'ouest de la propriété, en bon état, sous lequel est actuellement hébergé une partie des matériels de notre service technique**
 - **de conserver le pavillon d'entrée de l'usine qui pourra être réhabilité ainsi que le grand hangar situé à l'arrière**

- **Donne tous pouvoirs au Maire en vue de la réalisation de la présente délibération.**

Arrivée de M. Grignon à 20 h 50

Délibération n° 2017-07
COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Après avoir entendu M. Rault, Président de séance, présenter et conduire les débats relatifs au compte administratif 2016, **le Conseil municipal :**

- après s'être fait présenter le budget primitif et l'unique décision modificative de l'année considérée
- **approuve, en l'absence de M. Béjuit, Maire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte administratif de l'exercice 2016**
- **donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :**

Libellés	REALISES EN €		Reste à réaliser
	section de fonctionnement	section d'investissement	section d'investissement
<u>Opérations de l'exercice :</u>			
RECETTES	1 682 505.19	1 082 309.73	3 000.00
DEPENSES	1 430 257.02	752 918.38	441 908.00
<u>Résultats de l'exercice :</u>			
Déficit			438 908.00
Excédent	252 248.17	329 391.35	
<u>Résultats antérieurs :</u>			
Déficit		69 813.41	
Excédent	327 093.06		
<u>Résultats de clôture :</u>			
DEFICIT			438 908.00
EXCEDENT	579 341.23	259 577.94	

Délibération n° 2017-08
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 dressé par le receveur municipal

Le Conseil municipal :

- Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif 2016

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2017-09

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016

Le Conseil municipal,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant :

- que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 579 341.23 €
- que le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 179 330.06 €
- que les prévisions budgétaires, pour 2016, prévoyaient un virement de 260 000 €

Décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Virement à la section d'investissement : 260 000 €
- Affectation du solde à l'excédent reporté : 319 341.23 €

Délibération n° 2017-10

BILAN DES CESSIONS ET DES ACQUISITIONS année 2016

Conformément à l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, le Maire présente le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées au cours de l'année 2016.

Cessions : néant

Acquisitions :

- des conjoints GENTIL de Veyrins-Thuellin, 500 m2 environ de terrain à prélever sur la parcelle cadastrée section E sous le numéro 1517 pour l'aménagement d'un nouvel accès au Domaine de Buffières au prix de 1 € le m².

DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTES COMMISSIONS DES VALS DU DAUPHINE

Le Maire informe que le Conseil communautaire des Vals du Dauphiné vient de décider la création de 10 commissions communautaires et qu'il demande à chaque commune, afin qu'elle soit représentée, de proposer un représentant pour chacune d'elles selon un ordre de priorité précisé.

Après avoir entendu les propositions du Maire et recueilli les candidatures il est décidé, à l'unanimité de proposer pour les thématiques :

- Finances : M. BEJUIT André, Maire, conseiller communautaire
- Développement économique : M. RAULT Philippe
- Environnement-déchets : M. GRIGNON Daniel
- Agriculture : M. GRIGNON Daniel
- Tourisme, culture et sport : Mme HARTMANN Delphine
- Commission petite enfance, enfance, jeunesse et services au public : Mme LEGRAND Anne, conseiller communautaire
- Aménagement : habitat/aménagement/urbanisme/patrimoine : M. FREMY Didier, conseiller communautaire
- Eau, assainissement et prévention des risques inondations : M. GUILLAUD Gabriel
- Voirie : M. FERRAND Cyrille
- Développement durable : Mme HARTMANN Delphine